



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 84212

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'enseignement de la programmation informatique au collège. Dans une société de plus en plus connectée, il convient que les élèves soient amenés à maîtriser les nouveaux outils technologiques et numériques, dont la programmation informatique. Les professeurs de technologie, disposant des compétences spécifiques en matière informatique et numérique, étaient jusqu'à présent en charge de cet enseignement, inscrit dans les programmes sur un temps défini. La réforme du collège a cependant retiré la spécificité de cet enseignement aux professeurs de technologie, en le remettant en grande partie à d'autres professeurs, comme celui de mathématiques. Après plus de vingt ans d'expérience dans l'enseignement de l'informatique, des technologies numériques et de leurs applications dans le monde professionnel et industriel, les professeurs de technologies au collège se voient donc écartés de l'apprentissage futur de la programmation informatique. Dès lors, cette mesure pose un problème de dilution de cet enseignement, au détriment de sa qualité. À une période où le traitement de l'information est complémentaire du traitement de la matière, l'apprentissage de la programmation informatique ne saurait être dissocié de celui de la conception et du développement des objets techniques. Avec cette réforme et à travers le socle commun, tout professeur est maintenant censé assurer cet enseignement par la simple utilisation de l'outil informatique dans son cours. L'élève deviendra ainsi capable de faire de la programmation informatique dans plusieurs matières, mais n'en cernerait pas les notions et les enjeux. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre en compte ce risque d'affaiblissement du niveau de compétences des élèves français et revenir sur sa décision.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84212

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5116

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)